



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
Le jeudi 18 mai 2017 à 11 h 45  
6854, rue Sherbrooke Est**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est, le jeudi 18 mai 2017, à 11 h 45.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Déclaration des élu(e)s.
- 10.04** Période de questions des citoyens.

**20 – Affaires contractuelles**

**Conventions**

- 20.01** Approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Sentier Urbain pour son projet « Mon quartier parmi les arbres » pour l'année 2017 et accorder une contribution financière de 25 000 \$. Affecter une somme de 15 000 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin. - 1173829003.
- 20.02** Approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Accorder un soutien financier totalisant la somme de 351 133 \$ - 1176243002.
- 20.03** Approuver l'entente entre La Fabrique de la paroisse de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge et la Ville de Montréal afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement sur la propriété de la Fabrique, dans le cadre du projet de l'aménagement des Legs du 375<sup>e</sup> anniversaire - 1174943007.

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
- 70.02** Levée de la séance.

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 9**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Magella RIOUX  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mercredi 17 mai 2017



**Dossier # : 1173829003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ à l'organisme Sentier Urbain pour son projet « Mon quartier parmi les arbres » pour l'année 2017. - Autoriser M. Pierre Morissette, directeur des travaux publics, à signer la convention. Affecter une somme de 15 000 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin.

**JE RECOMMANDE :**

1. d'octroyer une contribution financière de 25 000 \$, à l'organisme Sentier Urbain pour son projet "Mon quartier parmi les arbres" pour l'année 2017;
2. d'autoriser M. Pierre Morissette, directeur à la Direction des travaux publics, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal;
3. d'affecter une somme de 15 000 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières.

**Signé par** Jacques SAVARD **Le** 2017-05-15 10:15

**Signataire :** Jacques SAVARD

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1173829003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ à l'organisme Sentier Urbain pour son projet « Mon quartier parmi les arbres » pour l'année 2017. - Autoriser M. Pierre Morissette, directeur des travaux publics, à signer la convention. Affecter une somme de 15 000 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin.

## CONTENU

## CONTEXTE

Le Sentier urbain est un organisme initié en 1993, puis enregistré en tant qu'association en 1996. Il a été constitué en organisme sans but lucratif en 1998 et a obtenu le statut d'organisme de charité en 2002.

Avec une politique d'engagement social, il préconise la prise en charge par la communauté de son environnement, via le développement de projets de renaturalisation et de verdissement, le tout dans une démarche d'inclusion sociale.

Sentier urbain désire obtenir une aide financière de 25 000 \$ pour l'année 2017 afin de répondre aux nombreuses demandes de citoyens et/ou organismes communautaires concernant ses services en verdissement et d'éducation à la population en ce domaine.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA16 27 0350 - :** Octroyer une contribution financière de 15 000 \$, provenant du budget de fonctionnement de la Division des études techniques, à l'organisme Sentier Urbain pour son projet « Mon quartier parmi les arbres » pour l'année 2016. Autoriser monsieur Pierre Morissette, directeur de la Direction des travaux publics, à signer la convention.

**CA15 270170 - :** Octroyer une contribution financière de 15 000 \$ pour l'organisme Sentier urbain de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour le plan de verdissement 2015, provenant du budget de fonctionnement de la Division des études techniques.

**CA14 270103 - :** Octroyer une contribution financière de 15 000 \$, provenant du surplus de l'arrondissement, pour l'organisme Sentier urbain de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour le plan de verdissement 2014. Affecter une somme de 15 000 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

**CA13 270058 - :** Octroyer une contribution financière de 40 000 \$ pour l'organisme Sentier urbain de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Affecter une somme de 40 000 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

**CA12 270180 - :** Octroyer une contribution financière de 40 000 \$ pour l'organisme

Sentier urbain de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Affecter une somme de 40 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

## **DESCRIPTION**

« *Mon Quartier parmi les arbres* » est un projet qui s'inscrit en continuité avec un parcours déjà engagé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Il est le prolongement d'une entreprise intégratrice, propulsée par la mobilisation citoyenne et aiguillée pour une meilleure prise en charge du milieu par la collectivité. Ainsi, à l'instar de ses partenaires, Sentier Urbain souhaite consolider ses interventions qui visent ultimement l'amélioration du milieu de vie à travers le verdissement social. Solidement ancrée dans le milieu, la volonté de transformation par le verdissement de secteurs ciblés, puis interconnectés, fait son chemin dans la communauté. Les aspects reliés à la nature et à la biodiversité urbaine font désormais partie des prérogatives mises de l'avant dans la définition des partenariats avec les organismes locaux, les véritables leviers du caractère intégrateur du projet. La clé de la viabilité et de la durabilité de l'œuvre est ultimement entre leurs mains.

Pour l'année 2017, Sentier urbain désire réaliser un projet de verdissement et d'accompagnement horticoles qui vise à améliorer la santé de la population de l'arrondissement en atténuant le phénomène des îlots de chaleur urbains. Pour y arriver, Sentier Urbain veut augmenter la présence de végétaux dans les différents quartiers de l'arrondissement par la plantation de 2 000 végétaux. De plus, Sentier urbain vise un transfert d'expertise auprès de regroupements.

Les objectifs du projet pour l'année 2017 sont :

### **Objectifs quantitatifs :**

1. La plantation de plus de 2 000 végétaux;
2. L'organisation de 20 ateliers portant sur le verdissement et sur l'agriculture urbaine;

### **Objectifs qualitatifs :**

1. Soutenir le développement d'un quartier vert et sécuritaire, par des actions de renaturalisation;
2. Renforcer la communauté locale par le tissage de liens entre les partenaires en verdissement et les résidents (ex : le projet « *ILEAU* »);
3. Développer des actions ayant un impact sur la santé et sur l'émergence de saines habitudes de vie, grâce à des activités d'agriculture urbaine;
4. Encourager la participation citoyenne par des activités de verdissement;
5. Favoriser l'autonomie des participants en les encourageant de prendre en charge leur milieu de vie.

## **JUSTIFICATION**

Avec une formule déjà gagnante, axée sur la participation communautaire locale, l'intégration d'expertise et l'inclusion sociale, il est permis de croire que l'amélioration prévaut au chapitre du mieux-être environnemental et social. Cette progression est à nos yeux le meilleur gage de succès, car elle catalyse la fierté citoyenne autant que l'attachement collectif au territoire de l'arrondissement (voir document en pièce jointe). Les clientèles visées par ce projet sont les jeunes, les familles, les aînés, les personnes à mobilité réduite ainsi que les partenaires du projet, soit : CHSLD Maisonneuve, La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, Carrefour Parenfants, Maison Oxygène, la Maison des enfants d'Hochelaga, Pavillon Lise-Watier, Garderie Cafalaga, les Jardineries, école Irénée-

Lussier, OMHM, Éco-quartier MHM, Lande et regroupement de citoyens pour le projet "Arpent Vert.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 10 000 \$ sera assumée à même le budget de verdissement de l'arrondissement. Le montant restant de 15 000 \$ sera affecté du surplus de l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les activités de verdissement, d'accroissement de la biodiversité et d'inclusion sociale sont incluses dans le plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de ce projet est compromise si l'aide financière demandée n'est pas accordée par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication particulière n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les activités débuteront en mai et jusqu'à la fin de la saison de végétation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées et au mieux de leur connaissance, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation, attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francis CARON  
Agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-20

Pierre MORISSETTE  
Directeur

**Dossier # : 1176243002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 351 133 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Approuver les projets de convention à cet effet

**Je recommande :**

1. D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 351 133 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville—MTESS 2013-2018).
2. D'approuver les 14 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

**Signé par** Jacques SAVARD **Le** 2017-05-17 16:30**Signataire :**

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176243002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 351 133 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. En attendant l'issue définitive des négociations, la Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets financés doivent notamment répondre aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les organismes à but non lucratif.
- Les salaires subventionnés doivent correspondre aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Les salaires tiennent compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **Décisions antérieures :**

#### **Décision à venir du conseil d'agglomération concernant l'objet mentionné ci-dessous :**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG160194 du 24 mars 2016: approuver un projet d'entente entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de prolonger d'un an et de convenir des modalités de versements de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS - Ville) et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

CG15 0418 du 18 juin 2015: approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

CG12 0286 23 août 2012 : approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013-2014 et 9 M\$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

## **Section décisions antérieures relatives aux organismes :**

CA16 270174 (1161221001): accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 401 649 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour l'année 2016 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2013-2017).

CA15 270092 (1151221001): accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 411 723 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016).

CA15 270169 (1151221001): accorder les contributions financières additionnelles de 20 181 \$ aux six organismes désignés dans le sommaire addenda dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016).

CA14 270065 (1146243001): accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 453 847 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2014)

CA13 27095 (1131221001) : octroyer une contribution totale de 421 568,56 \$ à 18 organismes pour la réalisation de divers projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour l'année 2013;

## **DESCRIPTION**

### **Nom de l'organisme : Le Chez-Nous de Mercier-Est**

Nom du projet : « *Le HLM, un pôle positif pour son quartier, phase II* »

Brève description du projet : susciter un milieu de vie sécuritaire, sain et valorisant, auprès de personnes âgées résidentes de deux HLM.

Montant de la contribution : **24 760 \$**

### **Nom de l'organisme : La Maison des familles de Mercier-Est**

Nom du projet : « *Le petit garage de la Toile d'araignée* »

Brève description du projet : offrir une intervention complète pour les familles les plus vulnérables des HLM Thomas-Chapais et Dupéré et des alentours.

Montant de la contribution : **42 677 \$**

### **Nom de l'organisme : Corporation du Cinéma Station Vu**

Nom du projet : « *Le cinéma pour contrer l'exclusion sociale* »

Brève description du projet : offrir une programmation de contenu et d'animation adaptée aux besoins de la clientèle afin de favoriser le contact intercommunautaire.

Montant de la contribution : **14 350 \$**

### **Nom de l'organisme : Groupe d'entraide de Mercier-Ouest (GEMO)**

Nom du projet : « *Cuisine, amuse-toi et économise!* »

Brève description du projet : offrir des ateliers théoriques et pratiques en cuisine. Les bases de la nutrition et les bases de l'économie familiale y sont discutées.

Montant de la contribution : **27 721 \$**

**Nom de l'organisme : Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest, inc.**

Nom du projet : « *Passage, continuité et cuisine dans Guybourg* »

Brève description du projet : offrir aux jeunes de 12 à 17 ans un lieu de rassemblement sain, positif et sécuritaire. Impliquer les jeunes dans des activités qui favorisent l'appartenance et la persévérance.

Montant de la contribution : **19 632 \$**

**Nom de l'organisme : Le Projet Harmonie**

Nom du projet : « *Mieux vivre ensemble* »

Brève description du projet : offrir à l'ensemble des résidents du HLM et du quartier l'opportunité de s'impliquer au sein de son milieu de vie dans le but d'améliorer à la fois ses conditions de vie, mais aussi le vivre ensemble.

Montant de la contribution : **25 796 \$**

**Nom de l'organisme : Escale Famille Le Triolet**

Nom du projet : « *EFLT rassemble le monde!!!* »

Brève description du projet : poursuivre l'implantation du projet de cuisine communautaire afin de créer un milieu d'échange et d'entraide.

Montant de la contribution : **18 487 \$**

**Nom de l'organisme : Centre des jeunes Boyce-Viau**

Nom du projet : « *HLM Boyce-Viau en action!* »

Brève description du projet : projet de mobilisation citoyenne auprès de personnes fragilisées, leur permettant de prendre en charge leur milieu de vie.

Montant de la contribution : **20 373 \$**

**Nom de l'organisme : La Maison Tangente inc.**

Nom du projet : « *La grande aventure 7e édition* »

Brève description du projet : activités diverses réalisées par et pour les jeunes afin de permettre une meilleure réintégration sociale.

Montant de la contribution : **28 511 \$**

**Nom de l'organisme : Carrefour Parenfants**

Nom du projet : « *Allons vers les familles* »

Brève description du projet : offrir des activités adaptées et complémentaires au besoin des familles les plus vulnérables du sud-est.

Montant de la contribution : **31 607 \$**

**Nom de l'organisme : Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve**

Nom du projet : « *Intervention de première ligne en autonomie alimentaire* »

Brève description du projet : ateliers de cuisine favorisant le retrait de l'isolement, l'apprentissage d'un équilibre alimentaire et l'appropriation des magasins en alimentation du secteur.

Montant de la contribution : **24 773 \$**

**Nom de l'organisme : Dopamine**

Nom du projet : « *Projet Parcours* »

Brève description du projet : intervenir auprès des adolescents et des jeunes adultes directement dans leurs milieux, et ce, dans un cadre de prévention de la toxicomanie et des ITSS.

Montant de la contribution : **31 919 \$**

**Nom de l'organisme : GCC La Violence**

Nom du projet : « *Projet La Tour* »

Brève description du projet : Intervenir auprès des aînés résidant dans la tour des

Habitations Hochelaga en milieu HLM, afin d'améliorer leur qualité de vie.

Montant de la contribution : **28 237 \$**

**Nom de l'organisme : Répit Providence, Maison Hochelaga-Maison neuve**

Nom du projet : « *L'agriculture urbaine pour les enfants et les familles du Sud-Ouest* »

Brève description du projet : favoriser la capacité parentale d'assurer la sécurité alimentaire en brisant son isolement par le biais de diverses activités éducatives en nutrition et sur l'agriculture urbaine.

Montant de la contribution : **12 290 \$**

## **JUSTIFICATION**

### **Problématiques visées par le projet**

Les problématiques socio-urbaines, l'insertion des personnes à risques, l'isolement personnel et social, l'exclusion, la violence familiale et sociale, le décrochage scolaire et social, la sécurité alimentaire, bref la pauvreté économique et sociale.

**Les secteurs d'intervention visés** parmi ceux établis lors du Sommet de Montréal sont l'intervention sur des problématiques socio-urbaines, l'insertion sociale des clientèles à risques, la prévention du décrochage scolaire et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans, la sécurité urbaine, la sécurité alimentaire, le soutien à la vie communautaire, le soutien à la famille et à la petite enfance.

**Les priorités visées** par ce projet et inscrites dans le Plan d'action de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maison neuve. Au terme d'une consultation réalisée en novembre 2009 auprès de tous les partenaires de l'arrondissement, pour l'année 2012 du contrat de ville, une cible prioritaire a été unanimement identifiée, soit d'intervenir sur un milieu de vie afin de favoriser le développement et l'intégration sociale de toutes les clientèles et plus particulièrement, les clientèles isolées et/ou vulnérables.

### **Processus de sélection**

Les projets déposés à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maison neuve, dans les délais demandés, sont évalués et ils sont analysés en lien avec les priorités identifiées par un comité de sélection qui soumet ses recommandations aux élu-es de l'arrondissement.

### **Libellé relatif à l'approbation du conseiller en développement communautaire dédié à la gestion de l'Entente (partie prenante) :**

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière demeure non récurrente. Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La contribution financière est imputée au compte : **1001-0014000-200116-05803-61900-016491-0000 - 000000- 000000-00000-00000**

« AF – Général – Agglomération / Crédits associés à des revenus dédiés / Contrat de ville Mercier-Hochelaga-Maison neuve. / Développement social / Contribution à d'autres

organismes / Autres organismes / **14 Projets identifiés dans le tableau ci-dessous** » :

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien accordé 2015</b>	<b>Soutien accordé 2016</b>	<b>Soutien recommandé 2017</b>	<b>Soutien MTESS / projet global</b>
<b>Carrefour Parenfants</b>	« Allons vers les familles »	pas dépôt de projet	pas dépôt de projet	31 607 \$	60 %
<b>Le Chez-Nous de Mercier-Est</b>	« Le HLM, un pôle positif pour son quartier II »	20 860 \$	20 860 \$	24 760 \$	50 %
<b>La Maison des familles de Mercier-Est</b>	« Le petit garage de la Toile d'araignée »	40 418 \$	40 418 \$	42 677 \$	50 %
<b>Corporation du Cinéma Station Vu</b>	« Le cinéma pour contrer l'exclusion sociale »	22 021 \$	22 021 \$	14 350 \$	100 %
<b>Groupe d'entraide de Mercier-Ouest (GEMO)</b>	« Cuisine, amuse-toi et économise! »	19 100 \$	19 100 \$	27 721 \$	50 %
<b>Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest inc.</b>	« Passage, continuité et cuisine dans Guybourg »	17 834 \$	17 834 \$	19 632 \$	40 %
<b>Le projet harmonie</b>	« Mieux vivre ensemble »	29 544 \$	29 544 \$	25 796 \$	100 %
<b>Escale Famille Le Triolet</b>	« EFLT rassemble le monde!!! »	pas dépôt de projet	11 745 \$	18 487 \$	75 %
<b>Centre des jeunes Boyce-Viau</b>	« HLM Boyce-Viau en action ! »	16 827 \$	18 742 \$	20 373 \$	100 %
<b>La Maison Tangente inc.</b>	« La grande aventure 7 <sup>e</sup> édition »	26 650 \$	33 120 \$	28 511 \$	100 %
<b>Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve</b>	« Intervention de première ligne en autonomie alimentaire »	35 634 \$	26 690 \$	24 773 \$	50 %
<b>Dopamine</b>	« Projet Parcours »	26 023 \$	31 225 \$	31 919 \$	35 %
<b>GCC La Violence</b>	« Projet La Tour »	28 213 \$	32 700 \$	28 237 \$	60 %
<b>Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve</b>	« L'agriculture urbaine pour les enfants et les familles du sud-ouest »	12 214 \$	12 251 \$	12 290 \$	82 %

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, annexe 2 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Chacun des projets fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est demandé à la mi étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir leurs rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports  
Michel M DORAIS, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 17 mai 2017  
Michel M DORAIS, 17 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Estela ESCALONA  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Daniel SAVARD  
Directeur CSLDS

Le : 2017-05-16



**Dossier # : 1174943007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente entre La Fabrique de la paroisse de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge et la Ville de Montréal afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement sur la propriété de la Fabrique, dans le cadre du projet de l'aménagement du Legs du 375e dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

**JE RECOMMANDE :**

1. d'approuver l'entente entre La Fabrique de la paroisse de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge et la Ville de Montréal afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement sur la propriété de la Fabrique dans le cadre du projet de l'aménagement du Legs du 375e dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
2. d'autoriser M. Pierre Morissette, directeur des travaux publics, à signer cette entente.

**Signé par** Jacques SAVARD **Le** 2017-05-17 13:35

**Signataire :** Jacques SAVARD

---

Directeur d'arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174943007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente entre La Fabrique de la paroisse de la Nativité -de-la-Sainte-Vierge et la Ville de Montréal afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement sur la propriété de la Fabrique, dans le cadre du projet de l'aménagement du Legs du 375e dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le site est présentement composé d'une voie véhiculaire parallèle à la rue Ontario Est, entre les rues Saint-Germain et Dézéry. Cette dernière est ceinturée par un trottoir peu confortable pour les piétons. De concert avec les représentants de la paroisse, il a été retenu de retirer ces infrastructures, de rehausser les surfaces et d'empiéter quelque peu à l'intérieur de la limite de propriété de l'église de manière à maximiser l'intervention et d'accroître le potentiel de l'aménagement. Cet empiètement fait en sorte qu'une entente entre les deux parties doit être officialisée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0552 - 12 avril 2017 : « Approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant » (GDD 1177102004)

CA16 27 0358 - 6 septembre 2016 : « Approuver le budget incluant la liste des projets du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal. Approuver le texte des faits saillants des investissements prévus pour 2017. » (GDD 1162775003)

**DESCRIPTION**

Le site sera aménagé de manière à permettre une circulation piétonne agréable et fluide, ponctuée par de nouveaux végétaux, soit la plantation d'une vingtaine d'arbres et de quelque 100 m<sup>2</sup> d'arbustes, de vivaces et de graminées en lit ou en bac de plantation. Un passage véhiculaire restreint, géré par la Fabrique, sera permis pour des événements spéciaux tels que les mariages et les funérailles. Le reste du temps, des bollards amovibles en interdiront l'accès. Un jet d'eau éclairé provenant du sol animera l'espace. Il sera contrôlé par une minuterie et pourra être activé par un bouton au sol. De manière à sécuriser l'espace, quatre lampadaires seront implantés. Une rampe d'accès universel sera construite du côté de la rue St-Germain et donnera accès à l'église. Enfin, 23 bancs, 5 corbeilles à papier et 4 tables seront répartis sur le site. L'ensemble de la surface sera construite en pavés de béton avec des insertions de couleurs. Le point culminant sera

l'implantation d'une rosace en granite au sol reprenant l'apparence de la rosace de l'église et servira en quelque sorte d'hommage à son concepteur, M. Guido Nincheri, artiste d'origine italienne ayant adopté Montréal pour y travailler sur plusieurs projets, dont l'église adjacente et le Château Dufresne.

## **JUSTIFICATION**

Le projet d'aménagement, désigné comme un Legs du 375e anniversaire de Montréal, vise à améliorer la vie de quartier du secteur. Il permettra aux résidents du quartier de se réapproprier un espace sécuritaire propice aux rassemblements où se tiendra entre autres un marché public hebdomadaire qui favorisera un approvisionnement en fruits et légumes frais souhaité depuis longtemps.

L'entente a été préparée conjointement avec Me Jovette Métivier, avocate, à la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet d'aménagement s'inscrit dans une croissance économique durable par l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Il y aura une augmentation de la canopée et le pavé de couleur pâle contribue également à diminuer les îlots de chaleur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La végétalisation des lieux et la sécurisation des installations amélioreront la qualité de vie des résidents du secteur. De plus, une fois le projet terminé, l'emplacement deviendra un vecteur de liens sociaux et contribuera à la vie urbaine du quartier.

Le projet vise à récupérer un espace de chaussée présentement non aménagé afin de permettre son appropriation par les citoyens pour diverses activités, tels que le repos et la détente, la tenue d'un marché public, d'expositions, etc.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'inauguration du site pourra avoir lieu une fois les travaux terminés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat au conseil d'arrondissement du 6 juin 2017;

Début du chantier à la mi-juin 2017;

Livraison du projet prévu en septembre 2017 (chantier de 80 jours).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Janique ALEXANDRE  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-17

Pierre MORISSETTE  
Directeur